



DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par Loïc PLUSQUELLEC
Email : loic.plusquellec@chamonix.fr
Tél : 04 50 53 75 20

Nos Réf : MM/LP

COMITES DE VILLAGE 2021

LES PRAZ - LES BOIS - LES TINES - LE LAVANCHER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 NOVEMBRE 2021

Présents :

Elus : Patrick DEVOUASSOUX / Aurore TERMOZ / Jean-Michel COUVERT / Marie-Noëlle FLEURY / Jonathan CHIHI-RAVANEL / Aurélie BEAUFOUR.

Services techniques : Loïc PLUSQUELLEC / Patrice VAGNET.

Quarante personnes étaient présentes à cette réunion de secteur



Patrice DEVOUASSOUX, responsable des conseillers de secteurs, ouvre la séance et remercie tous les riverains, élus et personnels de services présents. Il précise l'importance de pouvoir à nouveau échanger avec la population sur des sujets de vie locale après une année de coupure.

Il aborde ensuite les grands projets et chantiers en cours (diaporama ci-joint).

Le logement

Aurore TERMOZ rappelle les efforts constants de la commune afin favoriser l'habitat pour la population locale : logements sociaux, logements locatifs aidés, accession à la propriété, habitats inclusifs. Elle présente les différents projets en cours :

- Les Favrands : 6 logements locatifs,
- Le Fouillis : 45 logements locatifs aidés + accession à la propriété + habitat inclusif pour personnes âgées non dépendantes. Au rez de chaussée on retrouvera les locaux de la police municipale, l'épicerie sociale et l'association des amis du vieux Chamonix.

- Chemin des Sauberands : une enquête a été menée sur la question de l'habitat participatif, plus d'une centaine de familles seraient intéressées.
- Les Lierres et l'ancienne MAPA : des études sont en cours pour favoriser l'habitat permanent dans ces quartiers.

Remontées mécaniques

- Le Tour/Charamillon : la gare d'accès depuis le Tour sera démontée à la fin de l'hiver pour une réouverture de la nouvelle télécabine pour Noël 2022.
- Les Grands Montets : le site est classé donc la reconstruction de toutes les gares se fera sans augmentation de débit. Une réflexion sur l'aménagement du parking est en cours.
- Le Montanvers : les travaux démarreront au printemps prochain.

Environnement

- Les micro-centrales hydro-électriques bénéficient de dispositifs d'aide importants. La micro-centrale de Tacconnaz permet d'alimenter 1000 foyers. Plusieurs réflexions sont en cours sur d'autres torrents.
- La rénovation du paravalanche des Posettes est terminée. Celle du refuge du Couvercle est en cours et les travaux de la Charpoua sont prévus pour 2022.
- Mise en place de composteurs dans les quartiers. Plusieurs scénarii sont proposés en fonction de l'habitation (maison individuelle, immeuble, ...). L'objectif pour 2023 étant de réduire d'un tiers les déchets ménagers.

Mobilité douce & transports

Piste cyclable : Après la partie Bossons – Marie Paradis, les travaux démarrent sur le secteur Bois du Bouchet – la Frasse. Fin 2022, la partie jusqu'à l'Hôtel de l'Arveyron sera terminée – La route des Lacs sera aménagée en voie partagée où les cyclistes seront prioritaires. Pour 2025, l'itinéraire dédié des Houches jusqu'aux Tines sera finalisé.

Piétonisation du centre ville

- La rue du Lyret est piétonne depuis le début de l'été, il reste des aménagements d'embellissement à terminer à la suite du chantier de l'hôtel Couttet.
- La rue de la gare et la rue Whympier intégreront la zone piétonne prochainement à la demande des commerçants du quartier.

Aménagement

- EMC2 : Le nouvel espace culturel, transformable en salle des fêtes avec des gradins rétractables, sera livré le 4 décembre prochain. Une salle de 210 m² pourra accueillir 280 personnes. C'est avec beaucoup de noblesse que ce bâtiment qui abritait l'ancienne école hôtelière a été réhabilité.
- Musée des cristaux : ouverture le 18 décembre prochain. La surface a été doublée.
- Place du Mont-Blanc : les travaux reprendront ce printemps avec un aménagement présenté en séance.
- Chambre funéraire et réaménagement du cimetière : création d'une chambre funéraire plus adaptée pour le recueillement est prévue pour 2023.

Participation citoyenne

Pour une participation plus active de la population à la vie locale. Accessible depuis le site de la mairie : chamonix.fr

- Les conseils municipaux sont retransmis en direct sur internet.
- Plateforme numérique pour participer à des questionnaires.
- Budget participatif par quartier à mettre en place.
- Réunions de comité de village.

Après la présentation des principaux chantiers de la commune, Patrick DEVOUASSOUX propose de prendre en compte les problématiques spécifiques du quartier.

Dans un premier temps, il apporte des réponses aux questions qui ont été posées sur le forum participatif :

- **L'insécurité des piétons aux abords des routes et vitesse excessive des véhicules :**

C'est une affaire de civisme où tout le monde est concerné. Cependant, il y a des endroits critiques qui nécessitent des aménagements :

- En 2022 un budget d'aménagement est prévu budget pour sécuriser la route des Praz. La circulation doit être apaisée sur cet axe donc la vitesse sera réduite à 50 km/h. La traversée du village sera limitée à 30 km/h.
- La vitesse sur la route des Drus passera également à 30 km/h avec des systèmes appropriés pour limiter la vitesse.
- Le passage piéton devant la chapelle des Praz est mal positionné et sera déplacé.
- La demande pour rendre carrossable la promenade les Mouilles / les Praz fera l'objet de réflexions.

- **Questions diverses :**

- Le projet de damage d'un cheminement piéton hivernal sur le golf est également à étudier avec les services. Cela implique le déplacement d'une dameuse en lien avec la CMB et les pistes et sentiers.
- Les tracés « pirates » des VTT de descente : la régularisation reste compliquée à gérer mais il faut rester vigilant sur les dégradations de terrain.
- Le forfait MBI permettra la gratuité sur ligne de train jusqu'au Fayet (accord avec la SNCF et la Compagnie du Mt-Blanc). Un travail sera à poursuivre avec les communes du bas de vallée pour élargir ce dispositif à la population locale.

Débat : questions / réponses :

A / Transports et mobilité

1. Les horaires des trains et des bus n'offrent pas un service complémentaire. Et il n'y a pas de coordination avec les transports du bas de vallée.

Patrick DEVOUASSOUX rappelle que le système actuel en libre circulation (gratuit pour la population locale) reste performant mais il faut être conscient que celui-ci coûte très cher à la collectivité.

Les horaires de train sont définis par la SNCF et ceux de Chamonix Bus sont étudiés pour répondre aux besoins des transports scolaires.

En 2023, un nouveau contrat de DSP (Délégation de Service Public) est en cours d'étude et des réflexions sont actuellement menées pour offrir un système qui corresponde encore mieux aux besoins en matière de transports publics.

2. On déplore la suppression de l'arrêt de bus de l'hôpital et le manque de desserte de la Maison de la santé.

Il est rappelé que cet arrêt avait été supprimé lors de la mise en sens unique de la route des Pèlerins, à la demande des riverains. Il s'avère qu'aujourd'hui, le souhait de la population serait de rétablir cet arrêt (le circuit du Mulet a été agrandi). Deux pistes sont à étudier :

- On double le service Mulet (coût supplémentaire).
- On remet en place l'ancien système de la ligne régulière.

3. Demande d'intervention auprès de Chamonix Bus pour que les bus en attente devant la Flègère coupent leur moteur.

Les bus arrêtés ont l'obligation de couper le moteur, mais un rappel à la direction de Chamonix Bus sera fait.

4. Le trottoir dans les Praz n'est pas adapté aux poussettes et aux fauteuils PMR.

En effet, ce trottoir présente des angles droits et co d'une ancienne génération d'accotement piéton. Il pourra être envisagé de faire des bateaux devant les passages de traversée de route.

5. La route des Rosières est en mauvais état

Chaque année, un programme de renouvellement des voiries fixe les priorités en matière de rénovation (état des enrobés, fréquentation, passage des transports en commun). La réfection de la route des Rosières sera étudiée dans le prochain plan de rénovation.

B / Sécurité

1. Problème des véhicules 4x4 qui montent à la Flègère par la piste

Il faudrait que les véhicules empruntent un autre itinéraire que les promeneurs. Il en va de même pour le chemin du Jorat, où la commune a demandé à la CMB de rejoindre les pistes par un autre circuit. Les solutions envisagées ne sont pas encore abouties (terrains privés).

2. Accès au parking du golf en période de risque d'avalanche

C'est la commune (commission de sécurité) qui pourra régler l'accès à ce parking.

3. Des balles de golf traversent la route des Lacs.

On pourra demander au golf de mieux protéger les abords du parcours avec des filets plus hauts.

C / Questions diverses

1. Installation de la fibre optique

Il avait été souhaité par la commune que les quartiers les moins bien desservis par les réseaux internet seraient prioritaires lors de la mise en place de la fibre optique. L'opérateur Covage avait donné un échéancier mais des retards ont été pris. La commune n'est pas satisfaite du travail effectué et demande des indemnités de retard. Elle sollicite également l'opérateur de mettre en ligne, avant la fin de l'année, un site d'avancement du déploiement de la fibre pour informer la population.

2. Une importante coupe d'arbre a été remarqué par l'association des glaciers au niveau du chemin du Lavoussé

Au-delà de 4 m² de coupe, une déclaration préalable doit être faite en mairie. Ce processus n'a pas été respecté mais il s'avère que les arbres coupés arrivaient à maturité. Jean-Michel COUVERT, délégué à l'urbanisme, rassure qu'aucun projet immobilier n'est prévu à cet endroit.

3. Réparer les toits des transformateurs électriques.

La demande sera faite auprès ENEDIS chargé d'entretenir son matériel.

4. Quel est l'intérêt pour la commune de classer des terrain dans le domaine public ?

La commune a l'obligation d'entretenir ses propriétés classées en domaine public : déneigement, élagage, réparation des voiries,... Il est prévu de réactualiser la liste des voiries relevant du domaine public et du domaine privé de la commune.

A 20h45, Patrick DEVOUASSOUX propose de clore la séance.

Le Conseiller de Secteur

Patrick DEVOUASSOUX,

